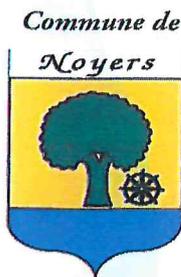


Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Pierre BADER (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

Secrétaire de séance : Martine CORDIER

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 10
- Votants 11

Objet : Approbation du C.F.U. du Budget Assainissement M49 – Année 2024

Délibération n°08/2025

Madame le Maire rappelle : le C.F.U. ou Compte Financier Unique, à soumettre au vote de l'assemblée délibérante, est un compte commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable et qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires et produits afférents.

Madame le Maire précise que le C.F.U. est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du C.F.U. Le C.F.U. comporte maintenant trois signatures (comptable supérieur, comptable assignataire et ordonnateur).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le C.F.U. du Budget Assainissement M49 relatif à l'exercice budgétaire 2024. Celui-ci présente les résultats suivants :

- Exploitation :
 - ✓ Recettes : **134 999.16 €**
 - ✓ Dépenses : **112 145.91 €**
 - ✓ Résultat de l'exercice 2024 : **+ 22 853.25 €**
 - ✓ Résultat antérieur reporté : **+ 33 665.03 €**
 - ✓ Résultat cumulé 2024 avec le report N-1 : **+ 56 518.28 €**
- Investissement :
 - ✓ Recettes : **79 756.38 €**
 - ✓ Dépenses : **84 758.02 €**
 - ✓ Résultat de l'exercice 2024 : **- 5 001.64 €**
 - ✓ Résultat antérieur reporté : **- 11 958.24 €**
 - ✓ Résultat cumulé 2024 avec le report N-1 : **- 16 959.88 €**

Madame le Maire se retire et le Président de séance est chargé de mener le débat relatif au C.F.U. présenté.

Après débats, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget M49 de la commune de Noyers,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Martine CORDIER.